

## Jeu concours « MES MEILLEURES VACANCES AVEC NICOLS »

### Règlement du jeu concours « Mes meilleures vacances avec Nicols »

#### **Article 1 : date de déroulement du jeu concours**

La société SNC NICOL'S YACHT, au capital de 152 000 €, dont le siège est à Route du Puy Saint Bonnet – 49300 CHOLET et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Angers sous le n° B 338 576 374, organise un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « mes meilleures vacances avec Nicols ». Ce jeu concours se déroulera **du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2010**.

#### **Article 2 : annonce du jeu concours**

Le jeu concours est gratuit et sans obligation d'achat. Il est annoncé sur le site internet [www.nicols.com](http://www.nicols.com) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010, et par voie de mailing aux clients Nicols.

#### **Article 3 : modalités de participation au jeu concours**

Ce jeu concours est ouvert à toute personne physique et majeure, résidant en France ou à l'étranger, à l'exception du personnel de la société NICOLS et de leur famille (même nom, même adresse).

Pour participer, il suffit d'envoyer par courrier ou via le site Internet [www.nicols.com](http://www.nicols.com) un ou plusieurs « reportages » (ci-après nommés « *billets* ») où le participant racontera ses meilleures vacances à bord d'un bateau Nicols.

Le « billet » devra compter un minimum de 300 mots et être accompagné d'au moins trois photos illustrant la croisière en question.

Le participant s'engage à ce que :

- le contenu du texte et les images fournies ne portent pas atteinte aux bonnes mœurs ou puissent heurter la sensibilité des mineurs ;
- le contenu du texte et les images fournies ne portent pas atteinte de quelque manière que ce soit aux droits à la réputation, à la vie privée de tiers et à l'image ;
- le contenu du texte et les images fournies ne soient pas dénigrants, diffamatoires, ou portent atteinte à l'image, à la réputation de Nicols ou d'une quelconque personne physique ou morale, de quelque manière que ce soit ;
- le contenu du texte et les images fournies ne portent pas atteinte aux droits de propriété intellectuelle de quelque personne que ce soit.

Dans le cas où ces critères ne seraient pas respectés, NICOLS se réserve le droit de ne pas publier les « billets » concernés, ou d'en modifier le contenu.

Le participant garantit que toutes les informations, textes, données, photographies, lui appartiennent ou sont libres de droit. Le participant cède à NICOLS l'ensemble des droits d'utilisation et de reproduction des textes et images qu'il a fournis. L'ensemble des droits cédés pourra être exploité par NICOLS ou toute autre entité du réseau NICOLS, en toutes langues et pour tous pays, ainsi que sur tout support actuel ou futur (papier, site web, CD-Rom...). Cette autorisation est consentie à titre gratuit et ne donnera lieu à aucune rémunération sous quelque forme que ce soit.

Les coordonnées du participant, le texte et les photos devront être envoyés soit par courrier à : NICOLS, jeu-concours « mes meilleures vacances », Route du Puy Saint Bonnet, 49300 CHOLET ou bien transmis via le site internet [www.nicols.com](http://www.nicols.com)



Parmi les « billets » postés (mis en ligne sur le site web [www.nicols.com](http://www.nicols.com)) les gagnants seront désignés par tirage au sort.

#### **Article 4 : Lots mis en jeu**

Sont mis en jeu les lots suivants :

- **1<sup>er</sup> lot** : 1 croisière d'un week-end à bord d'un NICOLS DUO, en période « verte » du calendrier Nicols 2010, au départ de l'une des bases suivantes : Dole (Franche Comté), Glénac (Bretagne), Le Somail (Midi), Saverne (Alsace), ou Venarey (Bourgogne). Hors frais de carburant, dépôt de caution, et extras facultatifs (location de vélos, parkings...). Valeur publique du lot = **670 euros**
- **2<sup>o</sup> lot** : 1 livre illustré sur « La France au fil de l'eau ». Valeur publique du lot = **20 euros**.
- **3<sup>o</sup> lot** : 1 guide fluvial des voies navigables. Valeur publique du lot = **18 euros**.

#### **Article 5 : information des gagnants**

Les gagnants seront prévenus personnellement soit par email, soit au numéro de téléphone indiqué sur le formulaire qu'ils ont renseigné en ligne lors de leur inscription au jeu concours. Les gagnants recevront leur lot par poste : bon pour une croisière, guide fluvial et sac isotherme.

#### **Article 6 : règlement du jeu**

Le fait de participer à ce jeu concours implique l'acceptation sans réserve du règlement complet dont le participant déclare avoir pris connaissance.

Le présent règlement est déposé chez Maître Berneise, huissier de justice, 28 Bd Faidherbe à Cholet (49300).

Le règlement est disponible sur [www.nicols.com](http://www.nicols.com) pendant toute la durée du jeu concours, ou peut être adressé à toute personne qui en fera la demande avant le 30 avril 2010, dans la limite d'une demande par foyer (même nom, même adresse) à l'adresse suivante : Nicols, Jeu Concours, Route du Puy St Bonnet, 49300 Cholet – France.

#### **Article 7 : modification des conditions de déroulement du jeu**

En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve la faculté de procéder à tout moment à la modification du jeu, à son interruption momentanée ou à sa suppression sans que sa responsabilité soit engagée, ni la moindre indemnité ne puisse lui être réclamée de ce fait.

#### **Article 8 : contestations**

Les participants sont réputés accepter l'intégralité des termes de ce présent règlement. Le présent jeu est soumis à la loi française. Tous les litiges auxquels celui-ci pourrait donner lieu concernant notamment sa validité, son interprétation ou son exécution seront soumis à la compétence exclusive des tribunaux du ressort du Tribunal de Grande Instance d'Angers.

#### **Article 9 : loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.**

En application de la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, les données personnelles enregistrées sur fichier numérique, conformément à l'article 3, sont indispensables au traitement et la gestion du présent concours.

Le participant autorise expressément la société organisatrice à traiter en mémoire informatisée ces informations.

Conformément à la même loi, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification ou même de radiation des informations le concernant qu'ils peuvent exercer en écrivant à Nicols, Jeu Concours, Route du Puy St Bonnet, 49300 Cholet – France, ou par mail à : [mesmeilleuresvacances@nicols.com](mailto:mesmeilleuresvacances@nicols.com)



Déposé le 11 Décembre 2009  
*[Signature]*